

# Recherche d'emploi et insertion professionnelle des allocataires du RMI

**Laurence Rioux\***

---

En janvier 1998, 26 % des allocataires du RMI de décembre 1996 ont un emploi, 17 % sont inactifs et 57 % sont chômeurs. Les trois quarts de ces chômeurs cherchent activement un emploi et les plus actifs dans leur recherche ont une plus grande probabilité d'en trouver un. L'effort de recherche affecte aussi le type de l'emploi trouvé : la probabilité, pour les anciens chômeurs les plus actifs dans leur recherche, d'occuper un contrat à durée indéterminée (CDI) est plus élevée que celle d'occuper un contrat à durée déterminée (CDD), elle-même plus élevée que celle d'être en emploi aidé.

Pour les allocataires qui ont repris un premier emploi, une relative stabilité de l'activité rémunérée est observée, quatre personnes employées sur cinq étant encore en emploi neuf mois après cette reprise et deux sur trois dix-huit mois après. Pour les personnes qui ont repris un emploi temporaire, occuper un emploi aidé plutôt qu'un CDD ne diminue ni n'augmente la probabilité d'être encore en emploi quelques mois après la fin du contrat. En revanche, les personnes en CDD ont une plus forte probabilité d'accéder à un CDI que les personnes en emploi aidé.

---

\* Laurence Rioux appartenait à la division Conditions de vie des ménages de l'Insee et au Crest-Insee à la date de rédaction de cet article.

Les noms et dates entre parenthèses renvoient à la bibliographie en fin d'article.

**L**a loi qui crée le Revenu Minimum d'Insertion en décembre 1988 combine trois objectifs : réduire la pauvreté par le versement d'une prestation monétaire – le revenu minimum –, permettre l'accès à des droits sociaux – touchant notamment à la santé et au logement – et fournir une aide à l'insertion professionnelle. Le dispositif RMI, censé lutter contre la pauvreté et l'exclusion dans toutes ses dimensions, ne se limite pas à ce dernier objectif, même s'il est central, car les allocataires ne sont pas tous dans une logique d'insertion professionnelle.

Ainsi, les allocataires qui se déclarent inactifs (20 %) cumulent tous les indices d'une faible proximité du marché du travail (Lhommeau et Rioux, 2000) : ancienneté au RMI élevée, âge élevé, état de santé dégradé, faible niveau d'études et manque d'expérience professionnelle. Pour eux, la question de l'insertion professionnelle n'est pas primordiale ou même ne se pose pas. Leurs motifs d'entrée au RMI ou de sortie éventuelle de ce dispositif le confirment d'ailleurs : la perception d'une autre allocation (allocation adulte handicapé, pension d'invalidité, pension de retraite ou minimum vieillesse) explique ainsi près de trois sorties du RMI sur quatre.

En revanche, quatre allocataires sur cinq sont bien dans une logique d'insertion professionnelle : leur problème est de trouver un emploi,

de s'y maintenir et finalement d'accéder à un emploi stable à durée indéterminée. Quelles sont les principales démarches de recherche d'emploi effectuées par les chômeurs au RMI ? Se distinguent-ils en cela des autres chômeurs ? Quelles sont leurs chances de retrouver un emploi ? Enfin, une fois repris un premier emploi, de quoi dépendent le maintien durable en emploi et l'accès à un emploi stable à durée indéterminée ?

L'enquête de l'Insee sur le devenir des allocataires du RMI de décembre 1996 (cf. encadré 1) permet de répondre à ces questions. Elle présente d'abord l'intérêt de mettre en relation les démarches faites par les allocataires pour trouver un emploi avec leur situation future sur le marché du travail. Elle a un autre avantage : un calendrier d'activité qui suit mois par mois de janvier 1997 à septembre 1998 les allers et retours entre le chômage et l'emploi permet d'évaluer le degré de stabilité de l'activité rémunérée. La dimension longitudinale de l'enquête permet enfin d'étudier les déterminants du maintien durable en emploi et de l'accès à un emploi stable à durée indéterminée.

L'analyse est donc centrée sur la recherche d'emploi et l'éventuel retour à l'emploi des personnes qui se trouvaient en décembre 1996 au RMI. Elle ne s'intéresse pas à la sortie du dispositif du RMI. Pourquoi ? La sortie peut

#### Encadré 1

### L'ENQUÊTE SORTANTS DU RMI

Les données sont tirées d'une enquête en trois vagues sur le devenir des bénéficiaires du RMI réalisée par l'Insee en partenariat avec la Délégation interministérielle au RMI (Dirmi), la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) et le Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts (Cserc).

En septembre 1997, une enquête légère s'est déroulée auprès de 10 000 allocataires représentatifs des 882 047 allocataires du RMI inscrits dans les Caf métropolitaines au 31 décembre 1996. En janvier 1998, 3 415 allocataires parmi les 7 953 répondants de la première vague ont été interrogés, notamment sur leur emploi ou leurs modes de recherche d'emploi.

Une nouvelle interrogation des mêmes individus (3 022 répondants) neuf mois plus tard, en septembre 1998, permet, d'une part, de suivre l'insertion professionnelle des employés de janvier et, d'autre part, de mettre en relation les modes de recherche utilisés en janvier par les chômeurs et la situation de ces derniers sur le marché de l'emploi en septembre : au chômage, en emploi aidé (CES, CEC) ou en stage rémunéré, en emploi non aidé (CDI, CDD, intérim, indépendants). Par ailleurs, un calendrier d'activité sur 21 mois (de janvier 1997 à septembre 1998) permet de suivre mois par mois les allers et retours entre l'emploi et le chômage.

Dans l'ensemble de l'étude, les termes *allocataire du RMI*, *bénéficiaire du RMI*, *personne au RMI*, sont employés indifféremment pour décrire la personne inscrite à la Caf. Dans le cas de foyers composés de plusieurs personnes en âge de travailler, seule l'activité de l'allocataire est prise en compte.

avoir d'autres causes que la reprise d'un emploi : perception d'une autre allocation, changement dans la composition du ménage, erreur administrative (1), etc. En outre, les règles déterminant le droit au RMI compliquent sensiblement l'analyse (2). En particulier, deux personnes de mêmes caractéristiques, se trouvant dans la même situation d'activité, percevant le même revenu d'activité, peuvent être comptées l'une parmi les allocataires du RMI et l'autre parmi les sortants. Il suffit, par exemple, que l'une continue à bénéficier du mécanisme d'intéressement (cf. encadré 2) alors que l'autre en a épuisé les droits. Leurs trajectoires d'activité ne devraient pas pour autant être très différentes. Plus généralement, la suite de la trajectoire professionnelle dépend de l'ancienneté de la reprise d'activité, du type d'emploi occupé, du revenu d'activité. La situation administrative vis-à-vis du RMI dépend aussi de ces variables. Mais il n'y a guère de raison pour qu'elle ait un impact propre sur la trajectoire professionnelle. De la même manière, les chômeurs encore au RMI ne se différencient pas, par leur comportement de recherche d'emploi, de ceux qui sont déjà sortis du dispositif : l'enquête *Sortants du RMI* montre qu'ils font les mêmes démarches et accomplissent globalement le même effort de recherche. C'est pourquoi la suite de l'analyse ne distinguera pas, le plus souvent, les personnes encore dans le dispositif et celles qui en sont sorties (3).

### **Entre janvier 1997 et septembre 1998, l'activité rémunérée concerne un allocataire de décembre 1996 sur deux**

Les allocataires ou anciens allocataires du RMI peuvent se trouver dans trois situations : occu-

per une activité rémunérée (à leur compte, en tant que salariés ou stagiaires rémunérés en entreprise), être chômeurs au sens large du terme (c'est-à-dire rechercher activement un emploi ou souhaiter en occuper un sans pour autant être en recherche active (4)) ou enfin être inactifs. En janvier 1998, date de la première interrogation, 26 % des personnes au RMI en décembre 1996 déclaraient avoir un emploi ou un stage rémunéré, 57 % cherchaient un emploi ou à tout le moins souhaitaient en occuper un et les autres étaient inactifs. Les informations des deux interrogations (janvier et septembre 1998) peuvent être combinées, faisant apparaître qu'un allocataire de décembre 1996 sur cinq est en emploi à la fois en janvier et en septembre 1998 (cf. tableau 1). Ces constats au moment des enquêtes ne donnant qu'une vision partielle des transitions entre le chômage et l'emploi doivent être complétés par l'analyse du calendrier mensuel d'activité entre janvier 1997 et septembre 1998. Pendant les 21 mois couverts par le calendrier d'activité, le passage par un emploi ou un stage rémunéré en entreprise (fût-il de

1. Les erreurs administratives sont relativement nombreuses : ainsi, pour les allocataires du RMI de décembre 1996 au chômage en janvier 1998, elles expliquent 16 % des cas de non-perception du RMI à cette date.

2. En cas de reprise d'emploi par exemple, le mécanisme d'intéressement (cf. encadré 2) peut retarder de plusieurs mois l'arrêt du versement de l'allocation. La non-perception du RMI un mois donné n'entraîne d'ailleurs pas une radiation immédiate du dispositif : il est possible de rester inscrit au RMI et de bénéficier des droits connexes (notamment en matière de santé) pendant plusieurs mois après l'interruption du versement de l'allocation. Enfin, le montant de l'allocation ne peut être inférieur à environ 6 euros (40 francs) : toute personne ayant droit à moins de 6 euros de RMI sort donc du dispositif, même si rien d'autre ne la distingue d'une personne ayant droit à 6 euros de RMI.

3. En janvier et septembre 1998 (dates des enquêtes), respectivement 28,7 % et 39 % des allocataires du RMI de décembre 1996 ont quitté le dispositif.

4. La définition du chômage ne correspond donc pas à la définition du Bureau International du Travail (BIT).

#### Encadré 2

#### **LES MESURES D'INTÉRESSEMENT AU MOMENT DE L'ENQUÊTE ET SES RÉCENTES MODIFICATIONS D'APPLICATION**

L'intéressement consiste à ne compter qu'une partie des revenus d'activité dans le calcul de la base de ressources du RMI, afin d'inciter financièrement les allocataires du RMI à reprendre un emploi, en particulier à temps partiel. Au moment de l'enquête, le dispositif prévoyait un abattement de 50 % dans la limite de 750 heures travaillées hors Contrat emploi-solidarité (CES), pour lequel des mesures spécifiques s'appliquent ; dans ce dernier cas, l'abattement s'élève à 28 % du montant du RMI de base sur la durée totale du contrat.

Depuis le 1er décembre 1998, l'intéressement a été aménagé ; le montant abattu pour un emploi en CES a été porté à 33 % du RMI de base. Ensuite, des mesures spécifiques de neutralisation complète des revenus d'activité pendant deux trimestres ont été mises en place pour les créateurs d'entreprise et la durée minimale de l'intéressement a été portée à 12 mois dans le cas général.

très courte durée) concerne la moitié des allocataires de décembre 1996 (5).

Une minorité d'allocataires (8,6 %) reste continuellement en emploi entre janvier 1997 et septembre 1998 (cf. tableau 2). Pour la plupart, ces personnes travaillaient déjà en décembre 1996. Leur présence dans le dispositif RMI à cette date peut s'expliquer par le mécanisme d'intéressement (cf. encadré 2) ou par la faiblesse de leur revenu d'activité, inférieur au plafond du RMI. Se retrouvent dans cette catégorie continuellement en emploi deux populations différentes : des jeunes diplômés qui travaillent à temps plein en CDI et sortent vite du RMI ; des personnes plus âgées qui restent durablement employées à temps partiel et ne parviennent pas à sortir du RMI.

Quatre allocataires de décembre 1996 sur dix alternent les situations d'emploi et de non-emploi (c'est-à-dire chômage ou inactivité). 19,1 % connaissent une seule transition : de l'emploi vers le chômage ou du chômage vers l'emploi. 11,4 % en connaissent deux. Seul un allocataire sur dix change d'état plus de deux fois, le nombre de transitions pouvant aller jusqu'à huit. Enfin, un allocataire sur deux n'a connu aucune transition vers l'emploi et est donc resté chômeur ou inactif tout au long des 21 mois couverts par le calendrier d'activité.

### Une recherche d'emploi active

Quelles sont les principales démarches de recherche d'emploi effectuées par les chômeurs inscrits au RMI ou récemment sortis du dispo-

sitif ? Quelles sont leurs chances de retrouver un emploi ? Le champ d'étude se limitera dans cette partie aux allocataires de décembre 1996 au chômage en janvier 1998, soit 57 % de l'ensemble. À cette date, une très forte proportion des chômeurs (83,8 %) continue de percevoir le RMI (6) (6,7 % combinant le RMI et l'allocation chômage assurantielle). 6,4 % ne perçoivent plus que l'allocation chômage.

Les trois quarts des allocataires du RMI de décembre 1996 à la recherche d'un emploi ou souhaitant travailler ont fait au moins une démarche de recherche (7) au cours des six mois précédant l'enquête (janvier 1998) (8). Sur ce point du moins, les chômeurs au RMI (ou récemment sortis du dispositif) ne semblent guère se distinguer de l'ensemble des chômeurs.

5. Sur le champ des personnes sans emploi en janvier 1997 (c'est-à-dire chômeurs ou inactifs), la proportion des allocataires ayant eu un emploi ou un stage rémunéré au cours des 21 mois couverts par le calendrier d'activité tombe à 37,4 %. Les personnes déjà employées en janvier 1997 représentent donc une part importante des allocataires qui passent par l'emploi.

6. Il faut ajouter à ce chiffre tous les chômeurs qui n'ont pas perçu le RMI en janvier 1998 en raison de problèmes administratifs mais qui verront leur situation régularisée par la suite. Or, 16,6 % des chômeurs qui n'ont pas perçu le RMI en janvier 1998 sont dans ce cas.

7. Huit modes de recherche sont distingués dans l'enquête : faire une démarche directe auprès d'un employeur, répondre à ou faire passer une annonce, s'adresser à l'ANPE, l'Apec ou la mission locale, faire appel à ses relations personnelles, prendre contact avec une agence de travail temporaire, prendre des dispositions pour se mettre à son compte, passer un concours de recrutement. La seule inscription à l'ANPE n'est pas considérée comme une démarche active de recherche d'emploi. De même, on choisit de ne pas considérer la seule lecture des petites annonces dans les journaux comme une démarche active (même si elle en fait partie au sens du BIT).

8. C'est vrai, qu'ils soient encore au RMI ou qu'ils en soient déjà sortis.

Tableau 1  
L'activité au moment des enquêtes

En janvier 1998	En septembre 1998	En %
Emploi	Emploi	20,12
Emploi	Chômage	5,34
Chômage	Emploi	9,24
Chômage	Chômage	45,14
Inactivité	Emploi, chômage, inactivité	} 20,16
Emploi, chômage, inactivité	Inactivité	

Lecture : 20,12 % des allocataires du RMI du 31 décembre 1996 étaient en emploi en janvier et septembre 1998.

Source : enquête RMI, janvier, septembre 1998, Insee, en collaboration avec Cnaf, Cserc, Dares, Dirmi, Drees.

Tableau 2  
Les transitions emploi/non-emploi entre janvier 1997 et septembre 1998

	En %
Emploi permanent	8,6
Une transition entre emploi et non-emploi	19,1
Deux transitions entre emploi et non-emploi	11,4
Trois transitions et plus entre emploi et non-emploi	10,3
Non-emploi permanent	50,6

Lecture : 8,6 % des allocataires du RMI du 31 décembre 1996 étaient en emploi sans interruption entre janvier 1997 et septembre 1998.

Source : enquête RMI, janvier, septembre 1998, Insee, en collaboration avec Cnaf, Cserc, Dares, Dirmi, Drees.

En effet, d'après l'enquête *Emploi*, les trois quarts des chômeurs, qu'ils soient ou non bénéficiaires d'une allocation chômage, ont accompli une démarche effective de recherche au cours du dernier mois (9).

Parmi le quart des chômeurs au RMI (ou récemment sortis du dispositif) qui n'a fait aucune recherche, près d'un tiers met en avant des problèmes de santé. Les personnes connaissant de graves problèmes de santé cherchent peu, n'étant probablement pas en mesure d'occuper un emploi. Or, les allocataires du RMI sont deux fois plus touchés par les problèmes de santé que la population française dans son ensemble (Blanpain et Eneau, 1999).

Les autres raisons invoquées sont d'ordre familial (19 %), en particulier des problèmes de garde d'enfants, et l'absence d'emploi dans le domaine d'activité (9 %).

### Plus fort usage de l'ANPE et moindre recours au réseau de relations que les autres chômeurs

Parmi les différents modes de recherche possibles, les chômeurs au RMI ou récemment sortis du dispositif utilisent en priorité les agences pour l'emploi : 76,6 % des chômeurs actifs dans leur recherche d'emploi ont eu recours à l'ANPE, à l'Apéc ou aux missions locales (cf. tableau 3). Viennent ensuite les

*9. La comparaison est rendue difficile par la différence de période de référence : six mois dans l'enquête Sortants du RMI contre un mois dans l'enquête Emploi. Pour vérifier qu'en dépit de cette différence de période de référence les deux enquêtes sont comparables, on met en regard les démarches de recherche effectuées par les allocataires du RMI dans les deux enquêtes. On constate alors que les allocataires de l'enquête Emploi ont effectué dans le mois précédent les mêmes démarches et dans les mêmes proportions que les allocataires de l'enquête Sortants du RMI dans les six mois précédents. Les chômeurs actifs dans leur recherche semblent répéter régulièrement les mêmes démarches. La comparaison des deux enquêtes est donc possible.*

Tableau 3  
Les démarches d'emploi effectuées en janvier 1998 par les allocataires du RMI en recherche d'emploi active selon leurs caractéristiques socio-démographiques

	Agence pour l'emploi (en %)	Réseau personnel (en %)	Démarches directes (en %)	Petites annonces (en %)	Nombre de modes de recherche
<b>Sexe</b>					
Homme	76,7	66,6	71,1	57,9	3,5
Femme	76,5	65,5	59,4	57,3	3,1
<b>Diplôme</b>					
Sans diplôme	77,4	60,6	64,1	51,4	3,1
École primaire	76,1	66,1	64,8	57,6	3,2
Brevet	77,5	65,2	61,1	56,5	3,2
CAP-BEP	77,5	72,1	69,0	60,7	3,5
Bac	77,4	72,1	60,8	61,7	3,6
Bac et plus	76,9	75,0	86,1	75,5	4,1
<b>Ancienneté au RMI</b>					
Entre 1 et 2 ans	80,4	66,8	68,2	62,3	3,5
Entre 2 et 3 ans	74,3	68,2	65,0	51,5	3,2
Entre 3 et 5 ans	72,2	64,1	71,4	56,0	3,3
Supérieure à 5 ans	71,1	64,3	55,4	47,5	2,9
<b>Situation en septembre 1998</b>					
En emploi	82,0	65,6	71,0	63,8	3,6
Sans emploi	74,9	65,4	63,9	54,5	3,2
<b>Mode d'obtention de l'emploi par</b>					
L'ANPE	94,3	54,2	63,6	64,5	3,4
Ses propres moyens	82,2	69,0	75,0	66,3	3,7
<b>Total</b>	<b>76,6</b>	<b>66,1</b>	<b>66,3</b>	<b>57,7</b>	<b>3,3</b>

Lecture : 66,1 % des demandeurs d'emploi actifs dans leur recherche font appel à leur réseau de relations.  
Champ : les allocataires du RMI de décembre 1996 demandeurs d'emploi actifs dans leur recherche en janvier 1998.  
Source : enquête RMI, janvier 1998, Insee, en collaboration avec Cnaf, Cserc, Dares, Dirmi, Drees.

Tableau 4  
**Les déterminants de l'effort de recherche des allocataires du RMI  
au chômage en janvier 1998**

	Coefficient	Écart-type
<b>Sexe</b>		
Homme	0,79***	0,17
Femme	Réf.	
Âge	0,14**	0,07
(Âge) <sup>2</sup>	- 0,0025***	0,0009
<b>Diplôme</b>		
Sans diplôme ou CEP	- 2,14***	0,4
CAP-BEP	- 1,84***	0,41
Bac technique	- 1,4**	0,67
Bac général	- 2,02***	0,49
> Bac	Réf.	
<b>Problèmes de santé</b>		
Oui	- 1,23***	0,18
Non	Réf.	
<b>Expérience professionnelle</b>		
Aucune	- 0,69**	0,31
Entre 1 mois et 2 ans	n.s.	
Entre 2 et 10 ans	Réf.	
Supérieure à 10 ans	0,49**	0,23
<b>Cause de fin d'emploi passé</b>		
Fin de CDD	0,49***	0,18
Licenciement	Réf.	
Autre	n.s.	
Revenu de substitution au travail (par tête) (1)	0,72***	0,15
<b>Situation financière et matérielle</b>		
Indice de difficultés financières (2)	0,26***	0,035
Indice de difficultés matérielles (3)	- 0,22***	0,06
<b>Marché du travail local</b>		
Taux de création d'établissements	0,14***	0,04
Taux de chômage de longue durée	- 0,16***	0,05
Ratio de Mills	- 0,57**	0,25
Constante	n.s.	
Nombre d'observations	1 618	
1. Voir note 11 du texte. 2. Voir note 12 du texte. 3. Voir note 13 du texte.		

Lecture : \*\*\* : significatif à 1 % ; \*\* : significatif à 5 % ; \* : significatif à 10 % ; n.s. : non significatif au seuil de 10 %. Ligne « ratio de Mills » : la méthode de Heckman en deux étapes est utilisée pour corriger le biais de sélection. Les variables prises en compte dans l'équation de sélection sont : l'existence d'un conjoint, le nombre d'enfants, l'âge, le sexe, le diplôme, l'état de santé, l'expérience professionnelle, la cause de fin d'emploi passé et la catégorie socio-professionnelle passée pour les personnes qui ont déjà travaillé, le taux de création d'établissements, le taux de chômage de longue durée et le nombre d'allocataires du RMI dans la zone d'emploi. Le ratio de Mills est construit à partir des résultats de cette équation de sélection.

Champ : les allocataires du RMI de décembre 1996 au chômage en janvier 1998.

Source : enquête RMI, janvier, septembre 1998, Insee, en collaboration avec Cnaf, Cserc, Dares, Dirmi, Drees.



démarches directes auprès des employeurs, la mobilisation du réseau de relations et les petites annonces. La comparaison avec les autres chômeurs (hors du dispositif RMI) est révélatrice : ces derniers privilégient en effet la mobilisation de leur réseau de relations, avant le recours aux agences publiques pour l'emploi (10).

Comment comprendre ce moindre rôle des relations familiales, amicales ou professionnelles dans les démarches des chômeurs au RMI ? Les allocataires du RMI sont principalement des jeunes qui n'ont pas encore droit aux allocations chômage en raison d'une expérience professionnelle trop courte ou des chômeurs de longue durée qui ont épuisé leurs droits. Ils ne peuvent donc pas faire appel à des relations professionnelles qu'ils n'ont pas encore ou qu'ils ont perdues de vue. De surcroît, leurs relations familiales ou amicales sont, elles aussi, souvent plus éloignées du monde du travail que celles des autres chômeurs. Pour compenser ce réseau insuffisant de relations professionnelles, amicales et familiales, ils recourent alors plus souvent aux services de l'ANPE.

Les chômeurs au RMI relâchent un peu leur effort de recherche avec l'ancienneté sans qu'on puisse réellement parler de découragement. Le nombre moyen de modes de recherche au cours des six mois précédents passe ainsi de 3,5 pour une ancienneté au RMI comprise entre un et deux ans à 2,9 pour une ancienneté supérieure à cinq ans (cf. tableau 3). Même les allocataires les plus anciens continuent donc d'utiliser plusieurs modes de recherche. En revanche, ils n'accomplissent pas les mêmes démarches que les allocataires plus récents. Ainsi, les démarches directes auprès des employeurs restent stables jusqu'à cinq ans d'ancienneté au RMI puis commencent à décliner. Le recours à l'ANPE baisse légèrement après deux ans d'ancienneté au RMI. La mobilisation du réseau de relations, quant à elle, ne dépend pas de l'ancienneté, alors que l'utilisation des petites annonces diminue fortement au cours du temps.

Enfin, la situation financière du chômeur (qu'il soit encore au RMI ou récemment sorti du dispositif) n'est pas sans incidence sur sa recherche. Ainsi, les deux tiers des demandeurs d'emploi actifs dans leur recherche d'emploi considèrent que le manque de moyens de transport et leur coût ont restreint

leurs démarches. La moitié estime avoir été limitée par le coût du courrier et du téléphone, tandis que 11 % n'avaient pas de vêtements convenables pour aller voir un employeur. Au total, près de trois demandeurs d'emploi actifs sur quatre déclarent avoir été freinés dans leur recherche par des contraintes financières.

### **Les hommes plus actifs que les femmes dans leur recherche d'emploi**

Pour mieux apprécier l'effort de recherche du chômeur au RMI, au-delà du choix de tel moyen plutôt que de tel autre, la construction d'un indice combinant le nombre de modes de recherche utilisés et l'intensité d'utilisation de chacun est nécessaire. Cet indice mesurant l'effort de recherche est construit ainsi : pour chaque mode de recherche, on compte zéro point si la personne ne l'a jamais utilisé au cours des six derniers mois, un point si elle l'a utilisé une fois et deux points si elle l'a utilisé plusieurs fois. La somme sur les huit modes de recherche proposés donne alors un indice qui va de 0 à 16. Pour le quart des chômeurs qui n'a fait aucune démarche, cet indice est nul ; pour un autre quart, il est compris entre 1 et 4 ; pour un troisième quart, il est compris entre 5 et 7 ; et pour le quart restant, il est supérieur ou égal à 8.

Quels sont les déterminants socio-démographiques de l'effort de recherche ? Une analyse « toutes choses égales par ailleurs » (cf. tableau 4) fait apparaître un effet positif de l'âge jusqu'à 28 ans et négatif au-delà, et un effet également négatif des problèmes de santé sur l'effort de recherche. Le passé professionnel joue aussi : les personnes entrées au chômage à la fin d'un contrat à durée déterminée cherchent plus activement que celles qui ont été licenciées. D'autre part, l'absence d'expérience professionnelle réduit nettement l'effort de recherche. Les hommes sont plus actifs que les femmes dans leur recherche d'emploi : ils diversifient un peu plus leurs modes de recherche et les mobilisent aussi plus intensivement. La monoparentalité, plus fréquente chez les femmes, et plus généralement la présence d'enfants ne suffisent pas à

10. D'après l'enquête Emploi de mars 1998, 79,8 % des chômeurs actifs dans leur recherche d'emploi ont, au cours du mois précédent, mobilisé leur réseau personnel, 78,4 % ont utilisé l'ANPE, 61,9 % ont fait des démarches directes auprès d'un employeur et 47,0 % ont répondu à ou fait passer une petite annonce.

expliquer cet écart, qui se retrouve aussi entre hommes célibataires sans enfant et femmes célibataires sans enfant. Il s'agit donc bien d'une différence de comportement, « toutes choses égales par ailleurs », entre les hommes et les femmes. Cette différence se manifeste surtout dans les démarches directes auprès d'un employeur (cf. tableau 3) : 71,1 % des hommes y ont recours contre seulement

59,4 % des femmes. En revanche, ni l'utilisation de l'ANPE, ni celle des petites annonces, ni l'appel au réseau de relations ne distinguent les hommes et les femmes, qui utilisent ces trois modes de recherche dans les mêmes proportions.

La situation financière du chômeur affecte de manière ambiguë son effort de recherche (cf.

Tableau 5  
**Probabilité d'occuper un emploi en septembre 1998  
en fonction de l'effort de recherche en janvier 1998**

	Coefficient	Écart-type
Effort de recherche (1)	0,3***	0,08
<b>Sexe</b>		
Homme	n.s.	
Femme	Réf.	
Âge	- 0,83**	0,4
(Âge) <sup>2</sup>	0,022**	0,01
(Âge) <sup>3</sup>	- 0,0002**	0,0001
<b>Diplôme</b>		
Sans diplôme ou CEP	- 0,51**	0,25
CAP-BEP-BEPC	n.s.	
Bac	n.s.	
Bac et plus	Réf.	
<b>Problèmes de santé</b>		
Oui	n.s.	
Non	Réf.	
<b>Expérience professionnelle</b>		
Aucune	n.s.	
Entre 1 mois et 2 ans	Réf.	
Entre 2 et 10 ans	0,5**	0,23
Supérieure à 10 ans	0,48*	0,29
<b>Cause de fin d'emploi passé</b>		
Fin de CDD	0,31*	0,17
Licenciement	Réf.	
Autre	n.s.	
Revenu de substitution au travail (par tête) (2)	- 0,29**	0,14
<b>Marché du travail local</b>		
Taux de création d'établissements	- 0,17***	0,04
Taux de chômage de longue durée	- 0,09**	0,04
Ratio de Mills (3)	n.s.	
Constante	11,03**	5,28
Nombre d'observations	1 425	
1. Voir note 15 du texte. 2. Voir note 11 du texte. 3. Voir tableau 4.		

Lecture : \*\*\* : significatif à 1 % ; \*\* : significatif à 5 % ; \* : significatif à 10 % ; n.s. : non significatif au seuil de 10 %.  
Champ : les allocataires du RMI de décembre 1996 au chômage en janvier 1998.

Source : enquête RMI, janvier, septembre 1998, Insee, en collaboration avec Cnaf, Cserc, Dares, Dirmi, Drees.



tableau 4). D'un côté, le revenu de substitution au travail (11) exerce un effet positif et significatif sur l'effort de recherche. Ce n'est pas surprenant dans la mesure où rechercher un emploi est une activité coûteuse : un chômeur dont les ressources financières augmentent peut intensifier sa recherche d'emploi. Mais, d'un autre côté, les chômeurs qui éprouvent le plus de difficultés financières (12) sont aussi ceux qui cherchent le plus activement.

Le sens de la causalité n'est d'ailleurs pas clair : sont-ils plus incités à trouver un emploi parce qu'ils se sentent contraints financièrement, ou éprouvent-ils plus de difficultés financières parce qu'ils cherchent plus activement ? Le fait que les contraintes financières ne sont pas un motif de non-recherche fournit une première réponse. En effet, seuls 2 % des chômeurs ne faisant pas de démarche justifient cette absence de démarche par des contraintes financières. Le fait que les demandeurs d'emploi financièrement contraints choisissent les modes de recherche les plus coûteux (envoyer des petites annonces ou y répondre et faire des démarches directes) va dans le même sens. On peut donc supposer que les chômeurs éprouvent plus de difficultés financières parce qu'ils cherchent plus activement, et non l'inverse. Les difficultés matérielles (13), quant à elles, pèsent négativement sur l'effort de recherche. L'absence de téléphone, de véhicule, l'éloignement géographique des transports collectifs et des services publics (la Poste par exemple) rendent en effet la recherche d'emploi plus difficile.

Sans surprise, l'effort de recherche s'accroît avec le diplôme (cf. tableau 4). Seul le bac général constitue une exception, dans la mesure où ses titulaires cherchent moins activement que les titulaires d'un BEP, BEPC ou CAP. D'après le tableau 3, l'effet positif du diplôme est surtout visible dans le recours aux petites annonces et les contacts directs avec les entreprises. Ainsi 75,5 % des titulaires d'un diplôme supérieur au bac répondent à des petites annonces ou en font passer contre seulement 51,4 % des non-diplômés. En revanche, le recours à l'ANPE ne varie pas en fonction du diplôme : même les plus diplômés des allocataires du RMI ont massivement recours à l'ANPE. Ils diffèrent d'ailleurs en cela des plus diplômés des autres chômeurs, qui ne font pas partie du public habituel de l'agence pour l'emploi.

## La probabilité de trouver un emploi augmente avec l'effort de recherche

La ré-interrogation, neuf mois après, des allocataires du RMI au chômage en janvier 1998 permet de mettre en relation l'effort de recherche passé et le statut actuel sur le marché du travail : activité rémunérée, chômage ou inactivité. Les plus actifs dans leur effort de recherche sont-ils davantage sortis du chômage entre les deux interrogations ? Un premier élément le suggère : les individus qui ont trouvé un emploi menaient auparavant, quand ils étaient chômeurs, une recherche à la fois plus variée et plus intensive que ceux qui sont restés sans emploi (14). Une analyse « toutes choses égales par ailleurs » le confirme : à caractéristiques socio-démographiques données et une fois prise en compte l'hétérogénéité individuelle inobservée (15), la probabilité de trouver un emploi s'accroît fortement avec l'effort de recherche (cf. tableau 5). D'autres variables interviennent. Une expérience professionnelle supérieure à deux ans favorise ainsi nettement la sortie du chômage.

11. Le revenu de substitution au travail du ménage est constitué du revenu minimum d'insertion, de l'allocation chômage assurantielle ou d'une combinaison des deux (le RMI étant versé en complément d'une allocation chômage inférieure au plafond du RMI). Ce revenu de substitution est ensuite rapporté à la taille du ménage. Ainsi, le nombre d'enfants apparaît dans la variable « revenu de substitution au travail » de par sa construction. Quand le nombre d'enfants est introduit à part comme un déterminant de l'effort de recherche, il se révèle non significatif.

12. Plusieurs questions dans l'enquête Sortants du RMI permettent de mesurer les difficultés financières du chômeur : avoir dû emprunter de l'argent, avoir reçu des dons monétaires ou en nature, avoir des difficultés à payer le loyer, avoir été menacé de coupure d'électricité, de saisie, d'expulsion, etc. La somme sur ces variables donne un indice mesurant les difficultés financières.

13. Les difficultés matérielles de nature à handicaper le chômeur dans sa recherche d'emploi sont appréhendées grâce aux variables suivantes : absence d'un logement régulier, d'un téléphone, d'un véhicule, logement vétuste, éloigné des transports collectifs et des équipements collectifs, etc. La somme sur ces variables donne un indice mesurant les difficultés matérielles.

14. Leur effort de recherche moyen est proche de 5,8 contre 4,2.

15. Un certain nombre de variables inobservables affectent sans doute à la fois l'effort de recherche en janvier et la probabilité pour les chômeurs de janvier d'occuper un emploi en septembre, créant ainsi un biais d'endogénéité. Pour corriger ce biais d'estimation, la variable introduite dans le modèle n'est donc pas l'effort de recherche observé mais sa prédiction à partir des résultats du tableau 4. Pour que l'impact de l'effort de recherche sur la probabilité de sortir du chômage soit identifiable, il faut qu'au moins une des variables explicatives de l'effort de recherche en janvier soit exclue des variables explicatives de la probabilité d'occuper un emploi en septembre. Les variables instrumentales permettant cette identification sont les difficultés financières et les difficultés matérielles, supposées ne pas affecter la probabilité de trouver un emploi, au-delà de leur impact sur l'effort de recherche. Par exemple, l'absence de téléphone limite les démarches de recherche d'emploi. Mais, une fois pris en compte cet effet négatif sur l'effort de recherche, il n'y a aucune raison pour que l'absence de téléphone affecte la probabilité de trouver un emploi. Un test d'Hausman confirme que l'effort de recherche est bien une variable endogène.

De même, à effort de recherche donné, les personnes entrées au chômage à la fin d'un contrat à durée déterminée trouvent plus facilement un emploi que celles qui ont été licenciées. Or, elles sont aussi plus actives dans leur recherche d'emploi, comme on l'a vu précédemment. Enfin, le revenu de substitution au travail (rapporté à la taille du ménage) affecte négativement le retour à l'emploi, à effort de recherche donné (16).

La ré-interrogation des allocataires du RMI permet aussi de comparer l'efficacité relative des différents modes de recherche. Les moyens les plus efficaces pour trouver un emploi sont-ils bien les plus utilisés ? Les allocataires sortis du chômage avaient fait un peu plus appel à l'ANPE, effectué davantage de démarches directes, mais avaient surtout plus eu recours aux petites annonces que ceux restés au chômage (cf. tableau 3). Or, ce dernier

mode de recherche est le moins utilisé. Quant au réseau de relations personnelles, sa mobilisation ne distingue pas les personnes sorties du chômage de celles qui y restent. Une analyse plus précise, par niveau de diplôme, laisse penser que la mobilisation du réseau de relations aurait un effet faiblement positif sur la sortie du chômage des allocataires les moins diplômés, mais ne favoriserait pas le retour à l'emploi des diplômés. Pourtant, plusieurs études portant sur l'ensemble des chômeurs ont souligné l'importance du réseau personnel pour trouver un emploi (Lagarenne et Marchal, 1995). On retrouve le fait que tous les réseaux ne se valent pas. Comparés à l'ensemble des chômeurs, les allocataires du RMI semblent particulièrement handicapés, dans leur recherche d'emploi, par le faible rendement de leurs réseaux familial et amical.

16. Rappelons cependant que l'effort de recherche, lui, augmente avec le revenu de substitution au travail (cf. tableau 4).

Tableau 6  
Type d'emploi occupé en septembre 1998 selon l'effort de recherche en janvier 1998

	Emploi aidé / CDI		CDD / CDI		Indépendant / CDI	
	Coefficient	Écart-type	Coefficient	Écart-type	Coefficient	Écart-type
Effort de recherche (1)	- 0,37**	0,15	- 0,29*	0,16	n.s.	
<b>Sexe</b>						
Homme	n.s.		1,02**	0,43	n.s.	
Femme	Réf.		Réf.		Réf.	
<b>Diplôme</b>						
Sans diplôme ou CEP	n.s.		n.s.		n.s.	
CAP-BEP-BEPC	n.s.		n.s.		n.s.	
Bac	n.s.		n.s.		n.s.	
Bac et plus	Réf.		Réf.		Réf.	
<b>Expérience professionnelle</b>						
Inférieure à 6 mois	2,19**	1,05	2,31**	1,06	2,02*	1,1
Supérieure à 6 mois	Réf.		Réf.		Réf.	
Ratio de Mills (2)	n.s.		n.s.		n.s.	
Constante	2,33***	0,78	n.s.		n.s.	
Nombre d'observations	260					
1. Voir note 19 du texte. 2. Le ratio de Mills est calculé à partir des résultats du tableau 5.						

Lecture : le modèle estimé est un logit multinomial. L'emploi de référence est l'emploi en contrat à durée indéterminée (CDI). Pour les variables qualitatives, les coefficients estimés s'interprètent en termes de probabilité et les résultats doivent se lire en écart aux caractéristiques de l'individu de référence. Ici, l'individu de référence est une femme diplômée du supérieur et ayant eu une expérience professionnelle d'au moins six mois en continu. Ainsi, dans l'opposition entre l'emploi en CDI et les trois autres types d'emploi (emploi aidé, CDD et emploi indépendant), les coefficients affectés à la modalité « expérience professionnelle d'au moins six mois » s'interprètent comme suit : un individu qui ne différerait de l'individu de référence que par le fait de ne pas avoir d'expérience professionnelle d'au moins six mois aurait une probabilité beaucoup plus forte que lui d'être en CDD (paramètre 2,31), en emploi aidé (paramètre 2,19), ou travailleur indépendant (paramètre 2,02).

\*\*\* : significatif à 1 % ; \*\* : significatif à 5 % ; \* : significatif à 10 % ; n.s. : non significatif au seuil de 10 %.

Champ : les allocataires du RMI de décembre 1996 au chômage en janvier 1998 qui occupent un emploi en septembre 1998.

Source : enquête RMI, janvier, septembre 1998, Insee, en collaboration avec Cnaf, Cserc, Dares, Dirmi, Drees.

## Le type de l'emploi trouvé dépend de l'effort de recherche

Les emplois occupés en septembre 1998 par les anciens chômeurs de janvier 1998 se rangent dans quatre catégories : les emplois à durée indéterminée (CDI), les emplois à durée déterminée (CDD et intérim), les emplois publics aidés (CES et CEC) et stages rémunérés (17) et, enfin, les emplois indépendants. Ces quatre types d'emploi n'offrent pas les mêmes chances d'insertion professionnelle durable. La stabilité de l'activité rémunérée est à l'évidence mieux garantie par un CDI que par un emploi temporaire. Dans ces conditions, une recherche plus active facilite-t-elle l'accès à un CDI ? Une analyse « toutes choses égales par ailleurs » le laisse penser (18) (cf. tableau 6). Une fois prise en compte l'hétérogénéité individuelle inobservée (19), la probabilité, pour les anciens chômeurs les plus actifs dans leur recherche, d'occuper un CDI est plus élevée que celle d'occuper un CDD, elle-même plus élevée que celle d'être en emploi aidé. Ainsi, l'effort de recherche des chômeurs joue non seulement sur la probabilité de trouver un emploi, mais aussi sur le type d'emploi trouvé.

Le nombre réduit des chômeurs de janvier 1998 travaillant en septembre 1998 empêche d'aller plus loin dans la description des

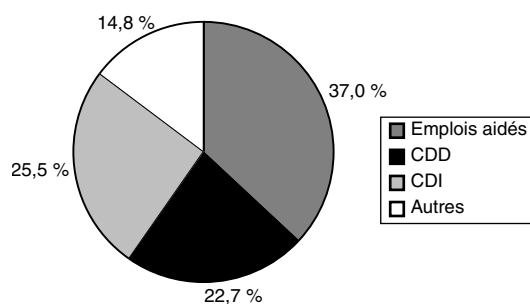
emplois occupés à cette date. Pour décrire plus précisément les emplois occupés par les allocataires du RMI et leurs rémunérations, il faut utiliser l'interrogation de janvier 1998. Le champ d'étude se limitera donc par la suite aux allocataires de décembre 1996 qui travaillent en janvier 1998, soit 26 % de l'ensemble.

### Une part importante d'emplois publics aidés

En janvier 1998, les CDI représentent 25,5 % des emplois occupés et les CDD (intérim inclus), 22,7 % (cf. graphique I). 14,8 % des allocataires de décembre 1996 qui travaillent en janvier 1998 sont indépendants ou n'ont pas de contrat de travail. Enfin, les emplois publics aidés (CES, CEC) et stages rémunérés représentent la part la plus importante des emplois occupés : 37 %.

Ces quatre types d'emploi correspondent-ils à des profils bien différenciés d'allocataires du RMI ? Ce n'est que partiellement vrai. En effet, « toutes choses égales par ailleurs » (cf. tableau 7), les principales caractéristiques socio-démographiques des employés en CDI, d'un côté, et des travailleurs indépendants ou sans contrat de travail, de l'autre, paraissent peu différentes. Ni le diplôme, ni le sexe, ni l'âge, ni la cause de perte de l'emploi passé (pour ceux qui ont déjà une expérience professionnelle) ne sont des caractéristiques discriminantes. L'expérience professionnelle et l'état de santé distinguent davantage les travailleurs indépendants ou sans contrat de travail des employés en CDI : les premiers ont un peu plus souvent que les seconds une durée cumulée d'activité supérieure à deux ans et des problèmes de santé. Mais, au total, les profils des employés en CDI et des indépendants se ressemblent.

Graphique I  
**Les types d'emploi occupés en janvier 1998 par les allocataires du RM de décembre 1996**



Lecture : 37 % des emplois occupés en janvier 1998 par les anciens allocataires du RMI de décembre 1996 sont des emplois aidés (CES, CEC ou stages rémunérés). La catégorie « Autres » regroupe les indépendants et les personnes sans contrat de travail.

Champ : les allocataires du RMI de décembre 1996 en emploi en janvier 1998 (soit 26 % de l'ensemble).

Source : enquête RMI, janvier 1998, Insee, en collaboration avec Cnaf, Cserc, Dares, Dirmi, Drees.

17. Les emplois aidés privés du type Contrat-Initiative-Emploi sont très rares dans les emplois occupés en janvier 1998 par les allocataires du RMI de décembre 1996. En effet, dans l'enquête, le type d'emploi est déclaré par l'allocataire lui-même. Or, de nombreux employés en CIE ignorent qu'ils sont embauchés sur ce type de contrats. La suite de l'analyse ne tiendra donc pas compte des emplois aidés privés.

18. Seuls 260 chômeurs de janvier travaillent en septembre. En raison de la taille réduite de l'échantillon, le nombre de caractéristiques socio-démographiques prises en compte dans l'estimation est très limité. Le but de l'analyse n'est donc pas de déterminer les variables explicatives du type d'emploi, mais seulement de voir si l'effort de recherche a un impact.

19. Pour tenir compte de l'hétérogénéité individuelle inobservée, la variable introduite dans le modèle n'est pas l'effort de recherche observé mais sa prédiction à partir des résultats du tableau 4.

Au contraire, les emplois en CDD et les emplois aidés correspondent à des profils bien différenciés d'allocataires. Les caractéristiques socio-démographiques des employés en CDD, d'une part, et en CES, CEC et stages rémunérés, d'autre part, sont significativement différentes entre elles et les distinguent nettement des employés en CDI. Ainsi, les employés en CDD sont plus souvent des

hommes que les employés en CDI. Ils sont aussi plus diplômés. En revanche, leur expérience professionnelle est plus souvent inférieure à deux ans. Pour ceux qui ont déjà travaillé avant, la perte de l'emploi passé s'explique plus par la fin d'un contrat à durée limitée, un peu plus par un licenciement, et beaucoup moins par une démission pour raisons personnelles.

Tableau 7  
Type d'emploi occupé en janvier 1998

	Emploi aidé / CDI		CDD / CDI		Indépendant / CDI	
	Coefficient	Écart-type	Coefficient	Écart-type	Coefficient	Écart-type
<b>Sexe</b>						
Homme	n.s.		0,47***	0,18	n.s.	
Femme	Réf.		Réf.		Réf.	
<b>Âge</b>	n.s.		n.s.		n.s.	
<b>Diplôme</b>						
Sans diplôme ou CEP	0,752***	0,29	- 0,55*	0,3	n.s.	
CAP-BEP-BEPC	0,75***	0,28	- 0,64**	0,28	n.s.	
Bac	n.s.		n.s.		n.s.	
Bac et plus	Réf.		Réf.		Réf.	
<b>Problèmes de santé</b>						
Oui	n.s.		n.s.		0,63*	0,37
Non	Réf.		Réf.		Réf.	
<b>Expérience professionnelle</b>						
Aucune	1,43***	0,54	n.s.		n.s.	
Entre 1 mois et 2 ans	0,86***	0,26	0,6**	0,28	- 0,83**	0,36
Entre 2 et 10 ans	0,54***	0,19	0,36*	0,21	n.s.	
Supérieure à 10 ans	Réf.		Réf.		Réf.	
<b>Cause de fin d'emploi passé</b>						
Fin de CDD	0,75***	0,26	0,84***	0,29	n.s.	
Licenciement	n.s.		0,54**	0,27	n.s.	
Autre	Réf.		Réf.		Réf.	
<b>Marché du travail local</b>						
Pourcentage de fins d'emplois précaires dans les entrées au chômage	0,025**	0,01	n.s.		0,044***	0,014
Taux de création d'établissements	- 0,16***	0,047	- 0,085*	0,05	n.s.	
Ratio de Mills (1)	n.s.		n.s.		n.s.	
Constante	n.s.		n.s.		- 2,69***	0,99
Nombre d'observations	1064					
1. Voir tableau 4.						

Lecture : le modèle estimé est un logit multinomial. L'emploi de référence est l'emploi en contrat à durée indéterminée (CDI). Les résultats doivent se lire en écart aux caractéristiques de l'individu de référence qui, ici, est une femme diplômée du supérieur, sans problème de santé, ayant au moins 10 ans d'expérience professionnelle et ayant démissionné de son emploi précédent pour des raisons personnelles.

\*\*\* : significatif à 1 % ; \*\* : significatif à 5 % ; \* : significatif à 10 % ; n.s. : non significatif au seuil de 10 %.

Champ : les allocataires du RMI de décembre 1996 en emploi en janvier 1998.

Source : enquête RMI, janvier, septembre 1998, Insee, en collaboration avec Cnaf, Cserc, Dares, Dirmi, Drees.